

<p>IDENTIFICATION DU POSTE</p>	<p>PLACE DU POSTE</p>	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du réseau d'éducation prioritaire renforcé, exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur (<i>Référentiel métier des directeurs d'école, NOR : MENE1428315C, circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014, MENESR - DGESCO B3-3</i>), avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du référentiel de l'éducation prioritaire (<a href="http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html#Un_référentiel_pour_l'éducation_prioritaire">http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html#Un_référentiel_pour_l'éducation_prioritaire</a>).</p>
<p>PROFIL DU POSTE</p>	<p>CADRE GÉNÉRAL</p>	<p>→ La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.</p> <p>→ Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.</p> <p>→ Les missions du directeur d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015.</p> <p><u>L'école :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Elle appartient au REP+ avec le collège support des Garrigues (quartier des hauts de Massanes à Montpellier). Le projet REP+ Les garrigues 2015/2019 s'organise autour de 3 axes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe n°1 : Organisation structurelle des apprentissages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la continuité des apprentissages, afin d'améliorer la cohérence du parcours scolaire de l'élève</li> <li>Prévention et remédiation de la difficulté scolaire</li> <li>Intégration des parents pour un meilleur partenariat autour des apprentissages des élèves</li> </ul> </li> <li><b>Axe n°2 : Développement des postures réflexives chez les élèves</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les compétences relationnelles et sociales</li> <li>Sur les compétences langagières écrites et orales</li> <li>Sur les compétences scientifiques</li> </ul> </li> <li><b>Axe n°3 : Développement du numérique sur le réseau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les nouvelles inégalités sociales créées par la fracture numérique</li> <li>Apporter une plus-value pédagogique</li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>Le REP+ est constitué de 5 écoles maternelles (20 classes dont une de moins de trois ans) et de 3 écoles élémentaires (27 classes + 3 ULIS + 3 PMC)</b></li> <li><b>L'école élémentaire Marc Bloch est constituée de 10 classes + 1 ULIS + 1 PMC pour un total de 215 élèves pour l'année scolaire 2016/2017.</b></li> <li><b>La direction a une décharge totale.</b></li> </ol>
	<p>MISSIONS</p>	<p>→ Il travaille au sein d'une équipe pluri et inter-catégorielle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel de l'éducation prioritaire.</p> <p>→ Force de proposition, il participe à la mise en œuvre des innovations pédagogiques définies dans le contrat d'objectifs du réseau REP+.</p> <p>→ Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet du REP+ Garrigues et le projet d'école.</p> <p><b>Ces actions sont définies dans une lettre de mission répondant à la spécificité du contexte d'exercice par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.</b></p>
	<p>FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire.</li> <li>Participer aux différentes réunions du comité de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée.</li> </ul>

		<p>- Élaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription et le coordonnateur de réseau. Il les renseigne.</p> <p>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.</p>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<p>→ L'animation pédagogique d'une équipe enseignante intervenant auprès d'élèves en difficulté scolaire impose un ancrage didactique et pédagogique avéré.</p> <p>→ La détention d'un CAFIPEMF est de nature à représenter une réelle valeur ajoutée à la candidature.</p> <p>→ La maîtrise des TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et application mis à disposition pour assurer le pilotage pédagogique de l'école.</p> <p>→ une bonne connaissance du système éducatif, du référentiel de l'éducation prioritaire et des dispositifs associés existants ou innovants</p> <p>→ une capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique</p> <p>→ une expérience d'enseignement d'éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience en éducation prioritaire est vivement attendue.
	<b>NOMINATION</b>	Participation au mouvement. Passage devant une commission. Affectation à titre définitif.
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>RÉGIME DE CONGÉS</b>	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeurs ainsi qu'aux indemnités liées à l'exercice en réseau d'éducation prioritaire.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	<b>CONTACT</b>	<b>IEN de la circonscription de Montpellier Nord : Éric BOUVIER</b> <b>Tel secrétariat : 04.67.60.21.39</b> <b>Courriel : eric.bouvier@ac-montpellier.fr</b>

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

### 1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité

- Connaissances du système éducatif en général et du premier degré en particulier
- Connaissances de l'éducation prioritaire, enjeux, finalités, évolutions
- Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative
- Connaissances de la politique de la ville
- Connaissances de l'environnement culturel, associatif et institutionnel

### 2. Dans le domaine pédagogique

- Connaissances de l'organisation des enseignements
- Capacité à animer et à fédérer une équipe
- Capacité à organiser un travail en réseau

### 3. Dans le domaine administratif

- Capacité à organiser son travail, à anticiper, à programmer

- Maîtrise des outils bureautiques et numériques
- Capacité à élaborer des outils de pilotage

#### 4. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle

- Capacités à travailler en équipe
- Capacités à l'adaptation
- Qualité de l'expression
- Aptitude à la communication
- Capacités d'écoute
- Sens de la représentation du système éducatif
- Sens des responsabilités et de l'initiative
- Capacité à fédérer